



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de résultat de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:26-29242>

Département(s) de publication : **38**

Annonce n° **26-29242**

Travaux

Section 1 - Reference de l'avis initial

Annonce n° 25-106668

Mis en ligne sur le site www.boamp.fr le 25/09/2025

Section 2 - Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : MAIRIE DE LA TOUR DU PIN

Type de Numéro national d'indentification : SIRET

N° National d'identification : 21380509600012

Ville : LA TOUR DU PIN

Code postal : 38110

Groupement de commandes : Non

Département(s) de publication : 38

Section 3 - Identification du marché

Intitulé du marché : Marché de conception réalisation en vue de la création de pistes de pumptrack sur la commune de la Tour-du-Pin

Code CPV principal - Descripteur principal : 45212200

Type de marché : Travaux

Description succincte du marché : Marché de conception réalisation en vue de la création de pistes de pumptrack. Ce montage permet alors au maître d'ouvrage de confier simultanément la réalisation d'études (conception) et l'exécution de travaux d'aménagement (réalisation), à un seul opérateur voire à un groupement d'opérateurs, conformément à l'article L2171-2 du Code de la Commande Publique. Le marché objet de la présente consultation est passé selon une procédure adaptée en application des articles L.2123-1 et R. 2123-1 du Code de la Commande Publique (CCP). Il prend la forme d'un marché global et ordinaire. Il n'est ainsi pas prévu de tranche. Le marché se décompose en 2 phases : - Phase 1 : PHASE Etudes (conception du projet) - Phase 2 : PHASE Travaux Les soumissionnaires feront une proposition globale technique et financière. L'opération globale (études de conception et réalisation des travaux) est ainsi estimée à 150 000 euros TTC. * Choix de l'attributaire : Décembre 2025 * Durée prévisionnelle de la phase Etudes : 2 mois * Durée prévisionnelle de la phase Travaux : 3 mois La livraison du site est attendue impérativement pour fin Juin 2026.

Section 4 - Attribution du marché

Renseignements relatifs à l'attribution du marché et/ou des lots :

Le marché a été notifié, le 31 décembre 2025 à l'entreprise WISE RIDE (10 rue du Repos 38610 GIERES) à la suite de la commission MAPA tenue le 19 décembre 2026. Le marché à été attribué pour un montant de 119 832,44 euros HT (soit 143 798,93 euros TTC). Voies et délais de recours : Si vous estimez devoir contester la présente décision, vous pouvez saisir le Tribunal administratif de Grenoble, 2 place de Verdun - 38000 Grenoble, Téléphone : (+33) 4 76 42 90 00 - Télécopie : (+33) 4 76 51 89 44, Courriel : greffe.ta-grenoble@juradm.fr - Adresse internet : <https://grenoble.tribunal-administratif.fr/> , ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr Les recours susceptibles d'être exercés sont les suivants : - un recours pour excès de pouvoir contre un acte détachable du contrat, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, conformément aux articles R.421-1 à R.421-7 du Code de justice administrative ; - un référé contractuel, sur le fondement des articles L.551-13 à L.551-23 du Code de justice administrative, pouvant être exercé après la conclusion du contrat et dans un délai de 31 jours à compter de sa publication (délais prévus à l'article R.551-7 du même code) ; - un recours de pleine juridiction contestant la validité du contrat ou de certaines de ses clauses, ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, dans un délai de deux mois à compter de la publication du présent avis d'attribution, le cas échéant assorti d'une demande indemnitaire. En cas de demande indemnitaire, un recours administratif préalable doit être exercé. Le recours de pleine juridiction peut être assorti d'un référé-suspension sur le fondement de l'article L.521-1 du Code de justice administrative, tendant à la suspension de l'exécution du contrat.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 20/03/2026